

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

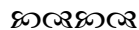
Séance du 10 Juin 2024

Date de la convocation du Comité syndical : 29 mai 2024
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN, Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, Christiane VAN GOETHEM, Mrs Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Rémy ROHRBACH, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Nathalie GUIHARD, Mrs Jean-Marie BRUNETEAU, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, Mrs Michel AURAY, Johan BOBLIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Noëlle MELLERIN, Marie-Line BOUSSEAU, Mrs Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.



OBJET : APPROBATION DES DELEGATIONS DE SIGNATURES POUR LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

La Convention Cadre LEADER qui sera signée pour faire débiter la programmation 2023-2027 entre l'Autorité de Gestion Régionale, représentée par la Région des Pays de la Loire, et le Groupe d'Action Locale du Pays de Retz, porté par le PETR du Pays de Retz, impose la transmission d'une délibération du PETR autorisant la délégation de signature des différents documents à la Présidente du PETR, Mme Pascale BRIAND, ainsi qu'au Président du Groupe d'Action Locale, M. Claude Caudal

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation du PETR Pays de Retz, comme étant structure porteuse du Groupe d'Action Local LEADER 2023-2027, représentée par Madame Pascale BRIAND, en qualité de présidente en exercice ;
- **APPROUVE** la délégation de la présidence du GAL à Monsieur Claude CAUDAL

- **AUTORISE** Madame Pascale BRIAND, Présidente de la structure porteuse, et Monsieur Claude CAUDAL, Président du GAL, à signer tout document relatif à LEADER 2023-2027 dont la convention-cadre bipartite Région/GAL et ses avenants ;
- **APPROUVE** l'engagement à gérer le programme LEADER sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Publication effectuée le :

La Présidente,